

Title	Le sanctuaire et la communauté villageoise au Japon : Étude de l'ancienne commune de Kitahirata, département de Yamagata
Sub Title	日本の現代村落社会における神社の位置に関して : 山形県, 旧北平田村を中心に
Author	ガボリオ, マリ (Gaboriaud, Marie)
Publisher	慶應義塾大学日吉紀要刊行委員会
Publication year	2011
Jtitle	慶應義塾大学日吉紀要. 言語・文化・コミュニケーション (Language, culture and communication). No.43 (2011.) ,p.51- 77
JaLC DOI	
Abstract	<p>本研究は庄内地方の中の10集落(1954年に山形県酒田市と合併した旧北平田村)を中心に, 日常生活における神社が占める位置を, 年中行事を通して分析して行く事を目的としている。大部分の神社と祭祀されている鎮守神の起源は, 集落が開かれた時期とほぼ一致し, 時代の流れとともに鎮守神は村落社会全体の氏神として祀られる様になったと思われる。このように守り神が鎮座する神社は集落のアイデンティティ的存在, 団結のシンボルであり, 神社を中心に展開される様々な祭礼等の行事運営の主体は村落社会なのである。本研究では, こうした諸行事の持つ意味を考え, 各集落を比較しながら現代の村落社会における神社の存在意義を明確していきたい。多くの農村地域同様, この10集落においても数多くの家が何世紀にも渡り家系を受け継ぎ, 伝統, 信仰等を現在に伝承して来た。そうした長い年月の中でこれらは複雑に関わり合い, 現在に至っていると思われる。それを再認識した上で各集落の独自性に到達し, そこから地域に共通する特徴等を見出す手がかりがつかめることが出来るであろう。</p>
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AN10032394-20111231-0051

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the Keio Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Le sanctuaire et la communauté villageoise au Japon

— Étude de l'ancienne commune de Kitahirata,
département de Yamagata —

Marie Gaboriaud

Au Japon, le sanctuaire shintoïste où la divinité tutélaire est vénérée est le symbole de l'identité et de la cohésion de la communauté villageoise. Le domaine de la divinité protectrice correspond précisément aux limites territoriales de la communauté qui l'honore. Son association paroissiale forme avec les autres organisations économiques et sociales la structure fondamentale de la société villageoise. Les divinités célébrées dans ces sanctuaires sont très souvent celles que les familles fondatrices des villages vénéraient. Au fil du temps, elles sont devenues les divinités protectrices de tous les membres de la communauté locale.

Après une enquête¹⁾ effectuée sur la place du sanctuaire et de ses rites saisonniers dans la vie quotidienne d'un hameau du nord-est du Japon, la comparaison avec les hameaux voisins nous a semblé significative pour mieux comprendre la structure de la communauté villageoise de cette région, ses pratiques culturelles ainsi que l'histoire locale et certains aspects de l'histoire et de la culture japonaises.

Cette étude²⁾ est centrée sur les dix hameaux(*shûraku*) formant l'ancienne commune de Kitahirata située dans le département de Yamagata, du côté de la mer du Japon.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur l'historique des hameaux et de leur sanctuaire principal ainsi que sur leurs caractéristiques sur un plan plus général. Puis, nous nous intéresserons à la place qu'occupe aujourd'hui le sanctuaire dans ces sociétés villageoises, notamment au travers de ses rites annuels. Pour finir, nous examinerons leurs points communs, leurs particularités afin de mieux comprendre ce que représente de nos jours le sanctuaire tutélaire dans la vie des communautés rurales de cette région où le nombre d'agriculteurs est devenu minoritaire et le taux de vieillissement de la population de plus en plus élevé.

1. Le champ d'enquête

L'ancienne commune de Kitahirata est située au nord-ouest du département de Yamagata, dans la plaine de Shônai, à quelques kilomètres de la ville de Sakata à laquelle elle a été rattachée en 1954. Elle est divisée en dix grandes circonscriptions administratives (*ô-aza*) correspondant aux anciens villages de l'époque d'Edo (1603–1868) qui ont fusionné en 1890 pour former la commune de Kitahirata³. Leurs noms subsistent comme toponymes des subdivisions de ce nouveau village. Nombreuses sont encore aujourd'hui les familles qui, depuis plusieurs décennies, voire des siècles pour certaines, s'y perpétuent dans les mêmes lignées. On y compte environ 400 foyers.

Bien que cette région soit une des plus importantes plaines rizicoles du Japon⁴, il est difficile, de nos jours, d'y vivre uniquement des revenus agricoles. Tout en cultivant eux-mêmes leurs terres ou en les mettant en fermage, la plupart des chefs de famille ont un emploi permanent à l'extérieur du hameau. Le nombre de foyers est resté toutefois relativement stable, en comparaison de la baisse de la population (tableau1). La chute du taux de natalité et la scolarité plus longue des enfants en milieu urbain où le plus souvent ils restent travailler et y fondent une famille semblent être les causes majeures du dépeuplement progressif de la région. Les enfants y sont de moins en moins nombreux et le pourcentage des personnes âgées y est de plus en plus important.

Tableau 1: Nombre de foyers et population de l'ancienne commune de Kitahirata(1878–2005)

Années	Nombre de foyers	Population	Taille du foyer
1878	359	2,205	6,1
1960	425	2,623	6,2
1975	421	2,034	4,8
1995	401	1,824	4,5
2000	404	1,743	4,3
2005	401	1,609	4,0

Sources: Recensements de la population (*Kokusei chôsa*). Pour l'année 1878, chiffres cités dans Sakata Shishi Hensan-Shitsu (2001), p.324.

2. La formation des communautés villageoises et le sanctuaire

2.1. La formation des communautés villageoises et leurs particularités

La commune de Kitahirata a été habitée bien avant que les hameaux actuels soient fondés. Selon des fouilles archéologiques effectuées dans cette région, on y a

découvert des traces d'habitat humain datant de l'époque de Heian (794–1185)⁵⁾. Mais il ne s'agissait que de petits groupements de maisons parsemés ici et là. Les hameaux de la commune étudiée ont pris véritablement leur forme, entre l'époque de Kamakura(1185–1333) et l'époque de Muromachi(1336–1573), soit la fin du XII^e siècle et la fin du XVI^e siècle⁶⁾. Ils furent fondés pour la plupart par de grandes familles d'origine guerrière (le plus souvent des vassaux d'un seigneur déchu) qui s'étaient réfugiées ou avaient émigré dans cette région.

Ces anciens villages sont depuis des siècles, des entités fortement communautaires et autonomes. Dans les temps anciens, la faiblesse de leurs moyens économiques et techniques et leur isolement rendaient indispensables l'entraide entre les maisons. La riziculture qui constituait le principal moyen de subsistance exigeait tout particulièrement une coopération constante entre les familles.

Par ailleurs, ces communautés ont été, au cours de leur histoire, l'objet de nombreux conflits notamment concernant leurs terres cultivées et elles ont dû à maintes reprises se mobiliser pour leur survie. Au XV^e siècle, ces communautés (appelées *sôson* ou *sô⁷⁾*) constituaient des unités autonomes administrées par l'assemblée du village (*yoriai*) à laquelle tout le groupe local pouvait participer. Celles-ci possédaient des communaux et géraient collectivement la répartition des eaux pour l'irrigation. À la fin du XVI^e siècle, le village devint une unité administrative fiscale. Les paysans détenteurs d'un droit de culture et par conséquent responsables du paiement de l'impôt annuel calculé en fonction du revenu estimé de leurs terres, étaient inscrits sur le registre cadastral (*kenchi-chô⁸⁾*). Le village était alors divisé en plusieurs zones territoriales qui représentaient en général des unités de cinq maisons (*gonin gumi⁹⁾*) instituées pour assurer l'entraide et la responsabilité commune au sein de la communauté. Le paiement collectif des redevances(*nengu*) se faisait tout d'abord par l'intermédiaire du responsable de ces groupes aux fonctionnaires du village choisis en général parmi les couches supérieures de la paysannerie, qui le versaient au nom du village à l'administration seigneuriale.

Des rites religieux autour de la divinité protectrice de la communauté renforçaient également les liens entre les maisons déjà unies pour un grand nombre d'entre elles, par des relations de parenté plus ou moins proches. Une des associations dont dépendait la maison était le *dôzoku-dan¹⁰⁾*, (littéralement groupe de même parenté), qui peut être défini comme une association de maisons constituée au sommet, par une maison principale (*honke*) et des maisons-branches (*bunke*) organisées hiérarchiquement selon leur ancienneté. Elles reconnaissent mutuellement leurs liens généalogiques et vénèrent les mêmes ancêtres, ceux de la maison-mère fondatrice. La nature de leurs relations pouvait varier selon les régions et les conditions

socioéconomiques¹¹). Les communautés villageoises du nord-est du Japon comme celles qui sont l'objet de cette étude se sont particulièrement développées avec la formation de ces groupes familiaux. Toutefois dans la région étudiée, les relations entre ces maisons étaient plutôt centrées sur une entraide mutuelle. La plupart de ces groupements ont été établis à l'époque d'Edo (1603–1868) mais ont vite perdu leur base économique avec le développement de la propriété foncière. Dans l'ensemble de la plaine de Shônai, à la suite des bouleversements socioéconomiques qui suivirent la réforme de l'impôt foncier¹² (*chiso kaisei*: 1873–1881) et la crise agricole de 1885–1886, un grand nombre de petits propriétaires lourdement endettés perdirent leurs terres. Du début des années de Meiji jusqu'à la réforme agraire de 1946, la région de Shônai fut dominée par des grands propriétaires terriens non-résidents parmi lesquels se trouvait le plus grand du Japon, la maison Honma. Ils donnaient leurs terres à cultiver aux villageois en échange de fermages en riz dont le montant pouvait atteindre plus de la moitié de leur récolte. À Kitahirata, il n'y avait qu'un seul grand propriétaire terrien qui y résidait, la maison Matsuzawa dont la propriété représentait environ 100 hectares¹³). Certains paysans en plus des quelques terres qu'ils possédaient, cultivaient des superficies en fermage relativement importantes. Ce furent ces grands exploitants qui devinrent les pivots de la vie économique et politique des villages de cette région. Ces derniers pouvaient être des maisons-branches (*bunke*) et avoir une situation économique plus élevée que leur maison principale (*honke*). Après la promulgation de la réforme agraire de l'après-guerre, tous les paysans devinrent propriétaires des terres qu'ils cultivaient, les grands propriétaires terriens ayant été pour ainsi dire expropriés.

Les communautés villageoises d'aujourd'hui comprennent encore de nombreuses organisations internes et des réseaux de relations sociales complexes entre les maisons qui sont l'héritage de la longue vie communautaire de ces régions rizicoles. C'est la maison-famille (*ie*) caractérisée non par les liens de la consanguinité mais par ceux d'un même lignage, qui en constitue la cellule fondamentale. Bien que l'institution de la maison¹⁴ n'existe plus depuis la réforme du Code civil de 1947, la succession se fait encore souvent de préférence selon le principe de la primogéniture masculine. L'héritier prend en charge la direction de la maison, la gestion des terres, les soins accordés aux parents âgés, le culte des ancêtres. Plus tard, il transmettra de la même façon à son héritier tous les biens jugés essentiels à la perpétuation du lignage. Pour maintenir la continuité généalogique, on aura recours à l'adoption d'un fils (*yôshi*) dans le cas où il n'y aurait pas d'héritier ou d'un gendre (*mukoyôshi*) pour une des filles. La superficie exigüe des propriétés explique en partie ce phénomène, mais c'est surtout le culte des ancêtres qui est l'élément moteur de la perpétuation de

ces familles sur les terres où ont vécu leurs ascendants. Le groupe domestique qui caractérise l'*ie* est la famille souche qui inclut deux ou trois générations sous le même toit. Aujourd'hui, quelques maisons sont inhabitées dans les hameaux, faute de successeurs ou parce que les enfants habitent ailleurs et ne sont pas revenus au village à la disparition de leurs parents. En outre, les ménages composés d'une ou deux personnes âgées sont en augmentation régulière.

2.2. La fondation des sanctuaires et leurs particularités

L'histoire du sanctuaire est le plus souvent aussi longue que celle du hameau et de ses familles qui ont vénéré au fil du temps la divinité tutélaire. Pour la plupart des hameaux concernés, la fondation du sanctuaire correspond à celle des premières concentrations de maisons qui ont donné naissance aux hameaux actuels (Tableau2).

Nous n'avons aucun témoignage de la nature du lieu de culte ni des rituels qui y étaient célébrés aussi nous est-il impossible de reconstituer le passé. Selon les archives locales¹⁵⁾, les divinités honorées sembleraient pour un grand nombre d'entre elles, être celles que vénéraient à l'origine les fondateurs de ces hameaux dans leur pays natal ou celles d'un seigneur avec lequel ils étaient liés. La plupart sont celles de grands sanctuaires (*Hachiman, Inari, Suwa, Kôtai*) dont on a repris le nom propre.

Parmi les sanctuaires principaux actuels des communautés qui font l'objet de cette étude, la date de la fondation de certains semble tardive par rapport à celle du hameau. Les dates inscrites sur les documents sont parfois celles de la fondation des sanctuaires après leur changement d'emplacement. Quand la communauté villageoise a pris forme, un lieu sacré où était honorée la divinité protectrice devait exister¹⁶⁾. On y célébrait la divinité tutélaire: l'*ujigami* ou l'*ubusunagami* ou le *chinjugami*¹⁷⁾.

Durant la période de la formation naturelle de ces communautés villageoises, le shintoïsme et le bouddhisme étaient déjà depuis longtemps en étroites relations (*shinbutsu shûgô*¹⁸⁾). Par ailleurs, la région étudiée est située près des montagnes Dewa¹⁹⁾ où pendant des siècles, ces deux religions se sont particulièrement interpénétrées. Dans les croyances populaires, il n'y avait alors guère de différences fondamentales entre les bouddhas du panthéon bouddhique et les divinités (*kami*) du shintô. La divinité protectrice pouvait être aussi une figure bouddhique.

Les villages vivaient repliés sur eux-mêmes. Les cultes des divinités célébrées étaient propres à chaque communauté. Durant l'époque d'Edo, certains sanctuaires à Kitahirata furent affiliés à des temples bouddhiques²⁰⁾. Parmi les temples fondés durant cette période à Kitahirata, il n'en reste actuellement que cinq qui appartiennent à la secte bouddhique Sotô (*Sotôshû*). Mais, on ignore leur influence au niveau local

Tableau 2: Circonscriptions actuelles formant l'ancienne commune de Kitahirata

Noms des circonscriptions actuelles (villages avant le regroupement administratif de 1876)	Période approximative de formation	Sanctuaires shintô actuels(fondation)	Temples bouddhiques actuels(fondation)	Nombre de foyers (dont foyers agricoles)		
				Population		
				1875	1928	2005
Makisone	1521-50	Hachiman Jinja 八幡神社 (1521-50) Meiji: sanctuaire de village (<i>son-sha</i>)		52(52)	56	60(20)
				319	408	192
Nakanosone	1394-1428	Kôtai Jinja 皇大神社 (1394-1428) Meiji: sanctuaire de village (<i>son-sha</i>) Hachiman Jinja 八幡神社 (1574)	Senhōji (Secte Sôtôshû) 曹洞宗泉宝寺(1559)	40(40)	42	45(27)
				272	313	188
Niiado	1573-92	Inari Jinja 稲荷神社 (1573-92) Meiji: sanctuaire de village (<i>son-sha</i>)	Sōenji (Secte Sôtôshû) 曹洞宗宗淵寺(1607)	46(43)	50	56(28)
				288		
(Minamikôya)	1716-1736 Intégré à Niiado en 1876			1(1)	375	234
				4		
Urushisone (1876: regroupement des 4 villages ci-dessous)						
Section 1 (Kami-Urushisone)	1334-38	Isurugi Jinja 石動神社		35(33) 185	144	153(62)
Section 2 (Naka-Urushisone)	1278-88	Hachiman Jinja 八幡神社 (1711-16)	Myōshōji (Secte Sôtôshû) 曹洞宗明照寺(1634)	24(23) 155		
Sections 3 et 4 (Shimo-Urushisone)	inconnue	Takaoka Jinja 鷹岡神社 (1636) Meiji: sanctuaire de village (<i>son-sha</i>)		43(42) 307	955	646
Section 5 (Machiya)	inconnue	Sumiyoshi Jinja 住吉神社 (1785)		14(14) 100		
Furuaoodo	1182-85	Suwa Jinja 諏訪神社(1490)		10(10) 53	12	13(5) 44
Nunome	1185-90	Inari Jinja 稲荷神社 (1185-90)		22(21) 134	22	23(13) 98
Kamikôya	1394-1428	Kôtai Jinja 皇大神社 (1673) Kumano Jinja 熊野神社		11(11)	9	8(5)
				71	75	38
Ennoji	1508	Shizan jinja 新山神社 (vers 1508)	Hontokuji (Secte Sôtôshû) 曹洞宗本徳寺(1633)	16(16) 100	20	21(15)
(Nakakôya)	Inconnue Intégré à Ennoji en 1876	Kumano Jinja 熊野神社 (1744年)		3(3) 17	146	75
Kubota	1504-21	Kumano Jinja 熊野神社		11(10) 74	11	11(11) 53
Soneda	1574	Hachiman Jinja 八幡神社 (vers 1574)	Keidenji (Secte Sôtôshû) 曹洞宗慶伝寺(1633)	13(13) 82	12	11(7) 41

Sources: Nihon Rekishi Chimei Taikē (1990), Sakata Shishi Hensan-Shitsu (2001), pp. 430-449. Nombre de foyers et population totale: recensements de la population (*kokusei chôsa*). Concernant le nombre de foyers agricoles, recensements de l'agriculture (*nōgyō censusu*). Pour l'année 1875, registres de familles (*koseki-bo*) publiés dans Kitahirata Kōminkan Kyōdo-shi Kenkyū linkai (1985), pp.75-86. Pour l'année 1928, chiffres cités dans Kanno Masashi, Tahara Otoyori, Hosoya Takashi (1984), p.48. Tableau cité dans Gaboriaud Marie (2009), pp. 293-294, auquel nous avons apporté quelques modifications.

à cette époque et si dès leur origine, ils dépendaient de cette secte. Pour certains, cela semblerait être la secte Shingon bien implantée dans les montagnes Dewa.

Comme dans toutes les sociétés agraires, plusieurs rites ou fêtes venaient ponctuer le rythme des saisons et celui des travaux agricoles. La fête du printemps destinée à favoriser les récoltes et celle d'automne en remerciement des produits récoltés étaient l'occasion de régénérer périodiquement la communauté.

Les sanctuaires étaient administrés par un conseil qui s'occupait de la gestion du sanctuaire, de ses biens (rizières, montagnes) dont les revenus permettaient de subvenir aux frais des fêtes et de son organisation culturelle. Seuls les représentants des maisons dominantes du village pouvaient en faire partie. À tour de rôle, un des chefs de maison que l'on nommait *tôya*²¹ était choisi parmi les membres du conseil et ce dernier avait la charge des cérémonies et des fêtes ainsi que du banquet qui suivait les fêtes les plus importantes. Cette organisation devenue égalitaire et simplifiée existe encore dans deux des dix hameaux étudiés, à Nakanosone et Makisone, comme nous le verrons plus loin.

Les réformes religieuses de l'ère Meiji qui établirent la séparation entre le bouddhisme et le shintô (*shinbutsu bunri*) entraînèrent de grands bouleversements dans la vie des communautés locales et un affaiblissement ou une disparition de cultes et croyances traditionnelles. Après la séparation de ces deux religions en 1871, les objets relevant du shintoïsme ont dû être enlevés des temples et ceux du bouddhisme des sanctuaires²².

Certains lieux de culte qui étaient devenus plus des chapelles bouddhiques durent changer de nom et en prendre un à résonnance plus shintoïste (le sanctuaire Shinsan à Ennoji, les sanctuaires Kumano à Kubota, et Kamikôya le sanctuaire Takaoka et le sanctuaire Sumiyoshi à Urushisone, qui célébraient le culte de Yakushi Nyorai ou de Kannon²³). Certains sanctuaires ont repris leur nom d'origine (le sanctuaire Kôtai à Nakanosone).

Chaque membre de la communauté devint officiellement un paroissien (*ujiko*²⁴): Ce fut à cette époque que le terme *ujiko* (littéralement, enfant du clan) se répandit véritablement dans toutes les couches de la société. Au début de l'ère Meiji, chaque famille devait se faire enregistrer auprès de son sanctuaire vénéré avec la mise en place du système *ujiko-shirabe* (1871–73). Ce système remplaça l'ancien système d'enregistrement de la population sur les registres des temples, qui avait été établi à l'époque d'Edo dans tout le pays (*shûmon aratame-chô* (1614) et *shûmon ninbetsu-chô* (1640)).

En 1872, les autorités gouvernementales classèrent les sanctuaires selon différents rangs (*shakaku*)²⁵. Les sanctuaires qui avaient obtenu le rang de sanctuaire

de village(*son-sha*), pouvaient assurer un cycle complet de rites célébrés par un officiant qui s'y consacrait en permanence et recevoir une aide financière pour l'organisation des rituels et des fêtes, contrairement aux sanctuaires sans rang (*mukaku-sha*). Par la suite, une série d'ordonnances préfectorales visant à éliminer ces petits sanctuaires imposa leur regroupement dans l'enceinte des sanctuaires principaux ou l'intégration du culte de leur divinité tutélaire dans ces derniers(*jinja gôshi*²⁶). Ce système visait à renforcer la croyance en l'*ujigami*, la divinité tutélaire de la communauté et ainsi à mieux contrôler la société locale. Ces mesures ont été plus ou moins bien suivies selon les régions. A Kitahirata, il y eut des suppressions de petits sanctuaires dont les divinités furent intégrées à la divinité tutélaire du sanctuaire principal.

Le statut de *ujiko* restera important jusqu'en 1945. A la fin de la guerre, le système du shintô d'État fut supprimé et la liberté de culte proclamée.

3. Le sanctuaire et la communauté villageoise actuelle

Le sanctuaire où est célébré le culte de la divinité tutélaire est situé au centre du hameau ou dans un endroit un peu retiré mais toujours dans un lieu sacré dont l'entrée est marquée par un portique (*torii*) (photos1–13²⁷) pp.60–61). On le reconnaît de loin grâce à ses arbres centenaires qui forment comme une petite forêt isolant ainsi son espace sacré du monde extérieur. Excepté les jours de rituels ou d'évènements relatifs à son entretien, il est toujours fermé et plongé dans le silence. Les membres de la communauté rituelle s'y rendent lors des fêtes ou pour un évènement personnel. La taille des sanctuaires varie selon le nombre de foyers composant la communauté.

Ces sanctuaires ont pris leur forme actuelle dans les années Meiji (1868–1912) ou Taishô(1912–1926). Certains ont été reconstruits par la suite. Les plus imposants par leur architecture sont les sanctuaires qui ont été classés sanctuaires de village (*son-sha*) de 1876 à 1945 (sanctuaires principaux des villages de Makisone, Nakanosone, Niiado, et Urushisone(sanctuaire Takaoka). Ceux-ci recevaient des subventions et un prêtre professionnel y célébrait les rites fixés par le calendrier shintô. Ils étaient la fierté et le symbole de ces villages et de leurs habitants.

A cette époque, le sanctuaire pouvait être très imposant selon la richesse de certaines familles qui le soutenaient financièrement. Ces maisons avaient recours à tous les habitants de la communauté ainsi qu'à leur main-d'œuvre agricole pour leur reconstruction, notamment après les incendies qui étaient alors fréquents dans les villages. La ferveur populaire était telle que les villageois le reconstruisaient le plus

tôt possible et même dans les plus petits hameaux.

3.1. L'association des « paroissiens » et la gestion du sanctuaire

En tant que propriété collective, le sanctuaire est géré par la communauté rituelle qui est divisée en plusieurs groupes de maisons (*jinja gumi*), chargés à tour de rôle des diverses tâches liées à l'organisation des fêtes et à l'entretien du sanctuaire.

Chaque sanctuaire est administré par un conseil dont les membres sont choisis lors de l'assemblée annuelle du hameau qui rassemble tous les chefs de famille. Ses représentants (*ujiko sôdai*) sont dans la mesure du possible choisis dans le cadre de ces unités territoriales (*jinja gumi*) qui sont différentes des associations de voisinage (*tonari gumi*) même si elles se regroupent parfois. Si jusque dans les années d'après-guerre, c'étaient le plus souvent les mêmes familles qui occupaient ces postes, aujourd'hui, on essaie de faire participer tout le monde. Le travail est bénévole. Leur mandat est en général de deux ans mais il est fréquent que certains occupent cette fonction plus longtemps. On a besoin de personnes disponibles et dévouées. Leur nombre varie en fonction de la taille de la communauté rituelle (de 2 à 5 personnes). Un responsable est à la tête de cette assemblée qui gère tout ce qui concerne le sanctuaire: ses biens(y compris les forêts communautaires), l'organisation des rituels, la préparation des offrandes, la rétribution de l'officiant et son entretien. La gestion financière du sanctuaire est à la charge des foyers qui sont invités à verser deux fois par an une contribution dont le montant²⁸⁾ varie selon le hameau et son calendrier rituel. Il est en général le même pour la majorité des maisons de la communauté rituelle mais il peut être dégressif en fonction des revenus peu importants de certaines familles(3 niveaux à Urushisone....). Les tâches peuvent être nombreuses si le calendrier des rituels est chargé.

Excepté Urushisone où un officiant réside depuis des générations, tous les autres hameaux ont recours à des prêtres originaires des villages voisins dont un célèbre les rituels de plusieurs sanctuaires de Kitahirata.

Les sanctuaires principaux sont inscrits sur les registres des sanctuaires shintô gérés par le bureau central des sanctuaires (*Jinja Honchô*)²⁹⁾, qui a des antennes jusqu'au plus petit échelon des localités où se regroupent les membres du conseil de chaque communauté locale lors de réunions les guidant dans leur administration. Par leur intermédiaire, les talismans du sanctuaire d'Ise et le calendrier sont distribués à travers le réseau des sanctuaires locaux tous les ans dans les foyers où le talisman d'Ise est placé au centre de l'autel des dieux(*kamidana*).

Les sanctuaires shintô actuels de l'ancienne commune de Kitahirata



1. Sanctuaire Hachiman,
Makisone



2.1 Sanctuaire Kôtai,
Nakanosone



2.2 Sanctuaire Hachiman,
Nakanosone



3. Sanctuaire Inari, Niiado



4. Sanctuaire Takaoka,
Urushisone



5. Sanctuaire Hachiman,
Urushisone



6. Sanctuaire Sumiyoshi, Urushisone



7. Sanctuaire Isurugi,
Urushisone

Le sanctuaire et la communauté villageoise au Japon



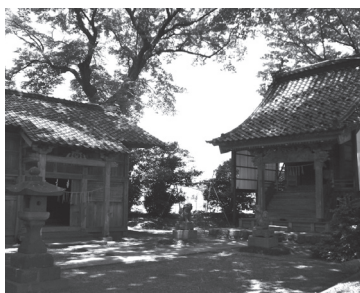
8. Sanctuaire Suwa, Furuuodo



9. Sanctuaire Inari, Nunome



10.1 Sanctuaire Kôtai,
Kamikôya



10.2 Sanctuaires Kumano et Kôtai,
Kamikôya



11.1 Sanctuaire Shinzan,
Ennoji



11.2 Sanctuaire Kumano,
Ennoji (Nakakôya)



12. Sanctuaire Kumano, Kubota



13. Sanctuaire Hachiman,
Soneda

3.2. La divinité tutélaire et la communauté rituelle

Tout comme la société villageoise, les sanctuaires ont été l'objet de nombreux bouleversements au cours de leur histoire. Les membres de la communauté rituelle n'ont qu'une image vague des divinités qui y sont vénérées. Elles sont le plus souvent celles de grands sanctuaires célèbres dont le sanctuaire a repris le nom propre (Hachiman, Kôtai, Inari, Suwa, Kumano...). Certains sanctuaires sont dédiés à plusieurs divinités qui ont été intégrées au cours de l'histoire au culte de la divinité tutélaire principale, notamment après le regroupement de petits sanctuaires³⁰⁾ avec le sanctuaire principal du village. Les villageois ne connaissent que le nom du sanctuaire célèbre qui la représente et en ignorent en général le nom exact. Le sanctuaire et la divinité protectrice principale qu'ils appellent *Ujigami-sama* et dans laquelle d'autres divinités se confondent parfois, forment un tout qu'ils nomment en général *o-miya* (sanctuaire, précédé de la particule honorifique *o*).

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les croyances populaires sont un amalgame de plusieurs éléments venus entre autres du bouddhisme, qui se sont associés au fil du temps avec le shintô. L'ensemble est très complexe. Dans certains sanctuaires de Kitahirata sont encore vénérées, comme nous le verrons plus loin, des figures bouddhiques comme Kannon ou Yakushi Nyorai dont la communauté célébrait le culte avant la séparation du bouddhisme et du shintoïsme à l'époque d'Edo.

4. Le calendrier rituel des sanctuaires principaux de Kitahirata

Selon l'histoire de la communauté locale, ses traditions, ou les divinités vénérées, le calendrier rituel peut présenter des différences. Toutefois, il est toujours comme par le passé en étroite relation avec celui des travaux agraires et notamment de la riziculture et les rites saisonniers.

Le déroulement des cérémonies conformes aux normes de la liturgie officielle est dans ses grandes lignes le même pour les plus importantes. L'officiant commence par la prière de purification. Il procède ensuite à la lustration en agitant au-dessus des têtes une tige de bois ornée de bandes de papier (*ô-nusa*) afin de faire disparaître toute trace de souillure ou de maux. Puis c'est l'ouverture de la porte du sanctuaire principal dans lequel se trouve le support matériel de la divinité (*shintai*). Seul l'officiant peut approcher la divinité. Les offrandes³¹⁾ sont alors présentées au nom de la communauté à la divinité protectrice devant la porte ouverte. Puis suit la lecture de la prière liturgique en rapport avec le rituel. Certaines personnes dont le représentant du hameau et celui du sanctuaire sont invitées à déposer personnellement

une branche de *sakaki*³²⁾ (*tamagushi*) à la divinité. Des danses rituelles (*shishimai*) lui sont ensuite offertes comme divertissement. Puis c'est le retrait des offrandes et la fermeture de la porte. Pour clore la cérémonie, l'officiant et les personnes présentes se mettent à boire le saké qui avait été présenté en offrande à la divinité (*naorai*). Un petit banquet est ensuite organisé dans la salle publique du hameau.

Le rituel le plus important qui rassemble le plus les paroissiens est la célébration annuelle de la divinité tutélaire. Il semblerait que son origine ne soit pas si ancienne et daterait des années Meiji et du shintoïsme d'État. Dans les hameaux de Kitahirata, la fête rituelle est fixée un jour férié, le 29 avril, afin que tout le monde puisse y assister. La date qui avait à l'origine un lien direct avec l'histoire du sanctuaire était autrefois fixée indépendamment³³⁾. Ce jour-là, de grandes bannières sont dressées aux bords des chemins et dans l'enceinte des sanctuaires dont c'est le jour le plus animé de l'année. Pour quatre des douzes sanctuaires étudiés, une cérémonie nocturne³⁴⁾ a lieu la veille de la fête rituelle.

Les deux autres rites importants sont la fête des rogations de printemps (*kinensai* ou *haru matsuri*) et celle des prémisses d'automne (appelée aussi *niinamesai*³⁵⁾, *kanshasai*, *aki matsuri*), qui sont des rites agraires célébrés depuis longtemps.

Si on examine dans ses grandes lignes le calendrier rituel de tous les sanctuaires principaux de Kitahirata (tableau3), on peut les répartir en deux grands groupes: celui des sanctuaires qui avaient obtenu le statut, à l'époque Meiji, de sanctuaire de village (*son-sha*) et celui des sanctuaires sans rang (*mukaku-sha*). Bien que cette hiérarchie des sanctuaires ait été abolie après la Seconde Guerre mondiale, elle reste cependant encore très présente dans la mémoire collective de cette commune notamment pour les sanctuaires qui avaient le rang de sanctuaire de village³⁶⁾.

4.1. Les sanctuaires ayant eu le statut de sanctuaire de village et leur calendrier rituel

Ces sanctuaires sont tous situés dans les hameaux les plus importants par le nombre de maisons. Les trois cérémonies les plus importantes y sont célébrées : la fête de la divinité tutélaire (*reitaisai*), la fête des rogations de printemps (*kinensai*) et celle des prémisses d'automne (*niinamesai*, *kanshasai*). Les offrandes offertes à la divinité protectrice lors de ces rituels y sont les plus impressionnantes par leur nombre de plateaux sur lesquels elles sont déposées selon un ordre très précis.

Le sanctuaire Hachiman de Makisone et le sanctuaire Kôtai de Nakanosone

Le hameau de Makisone et de Nakanosone sont les deux seuls hameaux où à tour de rôle, une maison est chargée de la préparation des cérémonies et des fêtes

Tableau 3: Calendrier rituel actuel du sanctuaire principal de

Nom de la circonscription	Sanctuaires shintô principaux	janvier	février	mars	avril	mai
Makisone	Hachiman jinja Meiji: sanctuaire de village (son-sha)	Le 2: <i>Shishimai</i> (dances rituelles)		Le 14: Rogations de printemps (<i>Haru Kinensai</i>)	Le 28: Cérémonie nocturne (<i>Zenyasai</i>) Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
Nakanosone	Kôtai jinja Meiji: sanctuaire de village (son-sha)	Le 2: <i>Shishimai</i> (dances rituelles)		Rogations de printemps (<i>Haru Kinensai</i>)	Le 28: Cérémonie nocturne (<i>Zenyasai</i>) Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
Niiaodo	Inari jinja Meiji: sanctuaire de village (son-sha)	Cérémonie du Nouvel an (<i>Gantansai</i>)	<i>Hatsu-uma</i> (Premier jour du cheval pour les sanctuaires Inari)		Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
Urushisone						
(3ème section) avant 1876: Shimo-Urushisone	Takaoka jinja Meiji: sanctuaire de village (son-sha)	Cérémonie du Nouvel an (<i>Nenji-aisatsu</i>) 1-3: <i>Shishimai</i> (dances rituelles)		Le 29: Rogations de printemps (<i>Haru Kinensai</i>)	Le 28: Cérémonie nocturne (<i>Zenyasai</i>) Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
(2ème section) avant 1876: Naka-Urushisone	Hachiman jinja				Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
(5ème section) avant 1876: Machiya	Sumiyoshi jinja	Invocation pour la protection des accidents de la route (<i>Kôtsû anzen</i>)	Le 17: <i>Nenbutsu-kô</i>	Le 17: <i>Nenbutsu-kô</i>	Le 17: <i>Nenbutsu-kô</i> Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	Le 17: <i>Nenbutsu-kô</i>
Furuaoado	Suwa Jinja				Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
Nunome	Inari jinja		<i>Hatsu-uma</i> (Premier jour du cheval pour les sanctuaires Inari)		Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
Kamikoya	Kôtai Jinja	Le 1er: Cérémonie du Nouvel an (<i>Gantansai</i>) Le 17: danses rituelles			Le 10: Invocation pour la protection des accidents de la route (<i>Kôtsû anzen</i>) Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	Rite d'expulsion des insectes (<i>Mushi okuri</i>)
Ennoji	Shinzan jinja			Le 29: Rogations de printemps (<i>Haru Kinensai</i>)	Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	Le 5: Fête des garçons (<i>Tango no sekku</i>)
Kubota	Kumano jinja			Le 3: Fête des filles (<i>Momo no sekku</i>)	Le 14: <i>Gongen sama</i> Le 28: Cérémonie nocturne (<i>Zenyasai</i>) Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	
Soneda	Hachiman jinja			Le 15: Fête du printemps (<i>Haru matsuri</i>)	Le 29: Fête de la divinité tutélaire (<i>Reitaisai</i>)	

Sources: Tableau réalisé sur la base d'entretiens avec les responsables des sanctuaires (2009–2011) et de documents

Le sanctuaire et la communauté villageoise au Japon

chaque circonscription de l'ancienne commune de Kitahirata

juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
			Le 8: <i>Isshō dase</i> (rite de passage pour les enfants de 7 ans)		Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	Le 14: <i>Isshō dase</i> (rite de passage pour les enfants de 7 ans) Le 15: <i>Tōwatashi</i> (Rituel du passage à la maison-hôte suivante)
		Le 7: Fête d'été (<i>Natsu matsuri</i>)		Le 29: <i>Nenbutsu-kō</i>	Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	Le 23: <i>Tōwatashi</i> (Rituel du passage à la maison-hôte suivante) Le 31: Fête de fin d'année (<i>Toshikoshi matsuri</i>)
Rite de la rizière sacrée (<i>Saidensai</i>)					Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	
					Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	
					Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	
Le 17: <i>Nenbutsu-kō</i>	Le 1er: <i>Doyō no mochi</i> Le 17: <i>Nenbutsu-kō</i>	Le 10: Fête de Kannon	Le 17: <i>Nenbutsu-kō</i>	Le 17: <i>Nenbutsu-kō</i>	Le 17: <i>Nenbutsu-kō</i>	Le 17: <i>Nenbutsu-kō</i>
					Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	
					Le 15: Fête en remerciement des bienfaits de l'année (<i>O-toshiya</i>)	
					Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Niinamesai</i>)	
					Le 23: Fête de la célébration des récoltes (<i>Kanshasai</i>)	
Le 5: <i>Tango no sekku</i> (Fête des garçons)	Le 1er: <i>Doyō no mochi</i>		Le 7: Fête de l'automne (<i>Aki matsuri</i>)		Le 15: Fête en remerciement des bienfaits de l'année (<i>O-toshiya</i>)	
					Le 15: Fête d'automne (<i>Aki matsuri</i>)	

relatifs au calendrier rituel de certains sanctuaires.

du sanctuaire pendant un an (*shinshuku*). Le support matériel de la divinité tutélaire y est entre autres déposé la veille de la fête tutélaire et une cérémonie y a lieu en compagnie de l'officiant shintô et du conseil du sanctuaire. Cette maison organise aussi les banquets qui viennent clore les grandes cérémonies notamment la fête rituelle du sanctuaire et celle du passage de cette fonction à la maison suivante (*tôwatashi*). Ce système existait dans la plupart des hameaux de la région étudiée jusque dans les années cinquante où les salles communautaires ont fait leur apparition et dans lesquelles on se mit à organiser les banquets qui venaient clore les fêtes.

Au début des années 1960, ce système est devenu plus égalitaire et plus simplifié. Comme nous l'avons déjà évoqué, les maisons du hameau sont réparties en divers groupes pour tout ce qui est relatif au sanctuaire (*jinja-gumi*). Chaque année, une maison d'un de ses groupes est tirée au sort et aura l'honneur d'accueillir la divinité tutélaire chez elle. L'année suivante, ce sera le tour d'une des maisons du groupe suivant. Les autres maisons qui font partie de la même unité territoriale que la maison élue aident à l'organisation des diverses cérémonies (*shinshuku-gumi*). Si toutes les maisons ont le droit de devenir « la maison-hôte », de la divinité toutes ne peuvent se charger de cette fonction. Le sanctuaire donne une somme d'argent pour assumer certaines dépenses. Toutefois, on se doit aussi d'inviter la parenté, si bien qu'il faut financièrement pouvoir en assumer les dépenses et être disponible. Les maisons où ne se trouvent que des personnes âgées, ou seules ne peuvent remplir ce rôle.

Le sanctuaire Hachiman de Makisone remonte à l'origine de la fondation du hameau au XVI^e siècle et est le plus imposant de la commune de Kitahirata. Ce village est bien connu des hameaux voisins parce qu'il s'y trouvait le plus grand propriétaire terrien résidant de la commune de Kitahirata (maison Matsuzawa) qui finança les travaux de sa reconstruction dans les années 1920. Ce sanctuaire fut le premier de la commune à être classé sanctuaire de village à l'époque Meiji. Ce sanctuaire est administré par quatre personnes dont le chef du village. Une maison qui se trouve juste à côté du sanctuaire en possède l'unique clef, depuis des générations. Le chef de famille vient l'ouvrir et le fermer lorsqu'on l'utilise. Les rituels y sont très formels. C'est le seul sanctuaire à Kitahirata où le prêtre principal (*gûji*) est assisté de deux autres prêtres (*kannushi*) lors des cérémonies cultuelles. Le budget y est élevé. Et le calendrier est chargé. En plus des rituels les plus courants, une cérémonie centrée sur les enfants de l'âge de 7 ans est célébrée deux fois vers la fin de l'année (*isshô dase*) depuis 1920. Excepté le jour de la fête de la divinité tutélaire à laquelle les chefs de famille assistent plus ou moins nombreux, les autres cérémonies sont réservées aux délégués du hameau et du sanctuaire ainsi qu'au chef de famille de la maison-

hôte et aux représentants des maisons du groupe de la maison-hôte (*shinshuku-gumi*). Depuis une quinzaine d'années, la maison-hôte n'organise chez elle que le banquet, la veille de la fête tutélaire de la divinité le 28 avril. Pour les autres cérémonies, le banquet a lieu à la salle publique. Il était devenu trop difficile de trouver des gens disponibles et les charges étaient trop importantes pour les maisons.

La fondation du hameau de Nakanosone semble remonter à plus de six siècles (1394–1428). Un des fondateurs principaux vénérât la divinité solaire, Amaterasu et il fut à l'origine de la fondation du sanctuaire Kôtai qui devint plus tard une chapelle vénérant le culte de Yakushi. A l'époque Meiji, lors de la séparation du bouddhisme et du shintoïsme, il redevint le sanctuaire Kôtai. Il fut très vénéré même par les gens des environs. Son architecture était imposante après sa reconstruction en 1886 où un incendie l'avait détruit. Il y avait de grands exploitants agricoles dans ce village. C'est un des hameaux où le calendrier rituel est le plus chargé. En plus des trois fêtes principales, la fête d'été lors de laquelle les enfants promènent un palanquin portable (*kodomo no mikoshi*) à travers tout le hameau et la fête de fin d'année y sont célébrées.

Le sanctuaire Inari de Niiado

Quant au sanctuaire Inari du hameau de Niiado, son calendrier rituel comporte cinq jours de cérémonies. Le premier janvier, on demande à la divinité la prospérité et la sécurité de toute la communauté pour ce nouveau cycle. En février, c'est le jour de la fête du premier jour du cheval (*Hatsu-uma*) célébrée dans les sanctuaires Inari de tout le pays qui sont rattachés au sanctuaire principal Fushimi Inari à Kyoto. Le dieu Inari, divinité agraire, est souvent associé au dieu de la rizière (*ta no kami*) que l'on accueille dans certains endroits au début du cycle agraire pour qu'il protège la croissance du riz jusqu'en automne. En avril, a lieu la fête de la divinité tutélaire. Au mois de juin, est célébré le rituel de la rizière sacrée (*saidensai*³⁷) au cours duquel on implore la divinité pour une récolte abondante. Les rites d'imploration des récoltes (*gokoku hôjô*) sont nombreux et variés dans tout le Japon. En novembre a lieu la fête des prémisses où on remercie la divinité protectrice pour l'abondance des produits récoltés.

Le sanctuaire Takaoka de Urushisone

Le sanctuaire Takaoka de Urushisone est le plus grand sanctuaire de Kitahirata par son nombre de paroissiens. Au début de l'année, une cérémonie a lieu pour prier pour le bien-être de la communauté rituelle. Tous les responsables et les membres

des conseils des autres sanctuaires de Urushisone ainsi que ceux des différentes sections administratives (*ku*) de cette agglomération y assistent en général. Il est le seul à Kitahirata à proposer des cérémonies comme celle de la purification du nouveau-né (*o-miya mairi*) lors de la fête des rogations de printemps et de la fête de la célébration des récoltes où ce jour-là, en plus ont lieu les cérémonies concernant les enfants de 7-5 et 3 ans (*shichi-go-san*). Avant le début de l'ère Meiji, ce sanctuaire vénérât le culte de Rakushi. Avec l'avènement du shintoïsme d'État, il devint le sanctuaire Takaoka. Le village qui rassemblait quatre hameaux était déjà le plus important par son nombre d'habitants et de foyers. Ce sanctuaire a aujourd'hui une centaine de paroissiens dans les 5 sections (*ku*) de l'ancien village de Urushisone.

4.2 Les sanctuaires sans rang

A Kitahirata, les sanctuaires principaux des petits hameaux ont tous été classés dans la catégorie des sanctuaires dits « sans rang ». Leur calendrier rituel est plus sommaire pour certains. Toutefois, la fête de la divinité tutélaire et la fête des récoltes sont en général observées. Certains sanctuaires célèbrent les trois principaux rites.

Les sanctuaires des hameaux de Kubota, d'Ennoji et le sanctuaire Sumiyoshi de Urushisone nous ont semblé présenter des points communs. Jusqu'aux années Meiji, ils vénéraient le culte de *Kannon* (sanctuaire Shinzan de Ennoji, sanctuaire Sumiyoshi de Urushisone) ou de *Yakushi Nyorai* (sanctuaire Kumano de Kubota). Dans certains de ces sanctuaires, *Kannon* et les divinités shintoïstes sont encore aujourd'hui vénérées dans le même espace, héritage des siècles passés où le shintô et le bouddhisme se côtoyaient. (Sanctuaire Shinzan à Ennoji, sanctuaire Sumiyoshi à Urushisone).

Leur calendrier rituel a été peut-être moins influencé par les rites purement shintô dans les années de Meiji jusqu'en 1945. Le hameau de Kubota continue de fêter dans son sanctuaire les fêtes saisonnières, les *sekku*³⁸⁾. Dans le sanctuaire de Sumiyoshi (Urushisone) dont le culte regroupe aujourd'hui huit familles qui formaient le village de Machiya à l'époque Edo, sont vénérées les 33 statues de *Kannon*³⁹⁾ de chaque côté de l'autel shintoïste qui abrite la divinité du sanctuaire Sumiyoshi. Pour les paroissiens, c'est le culte de Kannon qui est prédominant encore aujourd'hui. Presque tous les mois, une cérémonie y est organisée par la confrérie de Nenbutsu⁴⁰⁾ composée de femmes âgées qui y lisent des soutras.

Dans le petit hameau de Kamikoya qui regroupe huit maisons implantées pour la plupart depuis des siècles, il y a un autre sanctuaire dans l'enceinte du sanctuaire principal Kôtai. C'est le sanctuaire Kumano qui abrite trois grandes statues bouddhiques⁴¹⁾ qui y sont vénérées dans le même temps par l'ensemble de la

population. À l'origine, la famille Asô avait fait construire vers 1716 ce sanctuaire dont elle vénérât les divinités. Jusqu'au début Meiji, on l'appelait la chapelle de la divinité protectrice. À chaque fête du sanctuaire Kôtai, les portes de ce sanctuaire qui se trouve juste à côté sont aussi ouvertes et les membres de la communauté viennent s'y recueillir et y allumer une bougie.

A la fin du mois de mai, alors que les plants de riz commencent à croître dans les rizières, a lieu la cérémonie de l'expulsion des insectes et autres bestioles nuisibles. Après le rituel célébré à cet effet dans le sanctuaire en compagnie des cinq exploitants agricoles du hameau parmi lesquels se trouvent les membres du conseil du sanctuaire, l'officiant shintô procède à des rites de purification à l'entrée du hameau afin que les insectes et autres n'entrent pas dans l'espace territorial de la communauté. Autrefois, les désastres causés par les insectes étaient fréquents avant l'utilisation des pesticides et dans chaque village de Kitahirata, ce rituel avait lieu jusque dans les années 1950. Aujourd'hui, à Kitahirata, c'est le seul hameau où ce rite est toujours observé.

De nombreux rites locaux ont disparu dans les bouleversements des années cinquante liés à la croissance économique de l'après-guerre. Les fêtes y étaient nombreuses et animées et étaient une occasion de se divertir et de ne pas travailler. La plupart des familles étaient des exploitants agricoles et la population y était encore importante.

Les petits hameaux semblent être ceux qui ont le mieux conservé leurs cultes locaux. Le caractère religieux, que ce soit une figure bouddhique ou shintoïste semble n'avoir guère eu d'importance pour les villageois, dans la mesure où la divinité protectrice qu'ils vénéraient les protégeait. Pour la majorité des sanctuaires, les personnes qui assistent aux cérémonies sont en général des hommes d'un certain âge qui viennent en représentant de leur famille. Ces derniers ont en général participé activement à l'administration du hameau ou à celles des autres groupes internes. C'est le jour de la fête rituelle annuelle qui rassemble le plus les familles.

Dans tous les hameaux, on trouve un peu partout sur les bords des chemins, dans les jardins individuels, dans l'enceinte du sanctuaire, au milieu des rizières, à l'entrée des hameaux, des petits oratoires, de simples pierres, des arbres qui sont vénérés, des stèles en hommage de confréries, de petites statues et autres qui nous indiquent qu'à une certaine époque, les croyances étaient très profondes et répondaient à des préoccupations comme la famine, les épidémies comme le choléra.

Dans toutes les maisons des hameaux se trouvent dans une des pièces principales, l'autel à la mémoire des ancêtres (*butsudan*) où y sont déposées les

tablettes funéraires, devant lequel on se recueille chaque jour et que l'on honore en y déposant des offrandes et juste au dessus, l'autel des dieux (*kamidana*) qui renferme les talismans des différentes divinités vénérées, devant lequel on se recueille aussi chaque jour. C'est le talisman d'Ise qui y est déposé au centre et à côté on trouve ceux des montagnes Dewa et du mont Chôkai que certaines maisons vénèrent au sein d'une confrérie (*kô⁴²⁾*) depuis très longtemps ainsi que celui du sanctuaire tutélaire de la communauté villageoise. Les divinités qui y sont honorées sont celles que célébraient les ancêtres qui continuent eux aussi de protéger la maison et ses habitants. Dans les foyers sont également célébrées d'autres divinités dont les divinités ancestrales, celles de la lignée.

Conclusion

La façon dont chaque communauté villageoise gère son système religieux est particulière à chacune en raison de son histoire, de ses traditions, de ses familles qui en composent la structure sociale. Notre étude nous a permis de voir la complexité du système religieux de chaque communauté, que nous n'avons fait qu'effleurer. Les sanctuaires et leur calendrier cultuel semblent avoir pris leur forme actuelle, dans les années de Meiji. Leur aspect intérieur et extérieur nous enseigne beaucoup sur leur histoire et leur importance pour la communauté rituelle d'avant et celle d'aujourd'hui. Certains rites ont été perpétués jusqu'à nos jours alors que d'autres ont disparu. Certaines communautés rituelles ont su peut-être mieux que d'autres conserver leurs pratiques et les croyances religieuses dans la forme et l'esprit d'autrefois. Actuellement, la cohésion de la communauté villageoise se trouve affaiblie en raison du nombre de plus en plus minoritaire d'exploitants agricoles, du vieillissement de la population, des changements du rythme de vie. Certaines familles ne montrent pas toujours un grand intérêt pour les cérémonies du sanctuaire dont la gestion qui est à la charge de la communauté est devenue difficile. Les principaux rites sont toutefois toujours observés, ce qui nous montre l'importance du culte de la divinité tutélaire pour la cohésion de la communauté rurale et les efforts qu'ont faits les habitants du hameau pour les préserver jusqu'à aujourd'hui et notamment le conseil du sanctuaire dont le rôle est primordial. Le culte des ancêtres semble être l'élément moteur de la pérennité de ses familles attachées à la terre de leurs ascendants qui ont vénéré eux aussi la divinité protectrice.

Notes

1) Gaboriaud Marie (2009), pp. 289–319.

2) Cette étude est basée sur une série d'entretiens avec les responsables de l'association des « paroissiens » (*ujiko sôdai*) de chaque sanctuaire pendant des séjours échelonnés sur les trois dernières années (2009–2011). A cette occasion, nous voudrions remercier tout particulièrement pour cette enquête, ces personnes qui ne nous ont jamais ménagé leur temps et leur assistance, nous ouvrant à la fois la porte de leur maison, de leur sanctuaire et celle de leur histoire. Elles nous ont donné l'opportunité d'assister à des rituels réservés exclusivement aux membres de la communauté villageoise. Nous exprimons également notre profonde gratitude à M. Domon Koki qui nous a gentiment introduite auprès de ces personnes et dont les connaissances nous ont été très précieuses.

Dans cet article, la transcription des termes japonais est celle du système Hepburn modifié. Les voyelles longues sont marquées par un accent circonflexe: à, û. Celle des noms de personne respecte l'usage japonais. Le nom de famille précède le nom personnel.

3) Au centre est situé le plus grand hameau, Urushisone où se trouvent une annexe de la mairie de Sakata, la salle municipale, la coopérative agricole et l'école primaire. A l'ouest, le hameau de Nakanosone et de Makisone, au nord, celui de Kamikoya, à l'est ceux de Nunome, Ennoji, Furuado, Soneda, Niiado, Kubota, parsemés au milieu des rizières. Excepté Urushisone qui est divisé en 5 sections administratives ou quartiers (*ku*), les autres n'en forment qu'une. Avant la réorganisation des structures administratives et leur regroupement en 1889, ces villages formaient des unités indépendantes (*mura*). En 1876, Kami-Urushisone, Naka-Urushisone, Shimo-Urushisone, Machiya fusionnèrent pour devenir le village de Urushisone. La même année, le village de Minamikoya fut intégré à celui de Niiado et celui de Nakakoya à celui de Ennoji. En 1886, excepté le village de Urushisone, les 9 villages fusionnèrent et en 1890, avec Urushisone, ils formèrent le nouveau village administratif de Kitahirata (*Kitahirata mura*).

Pour cette étude, nous utiliserons de préférence le mot hameau pour désigner ces communautés villageoises séculaires (plusieurs appellations, *shûraku*, *buraku*, *ô-aza*) afin d'éviter les confusions avec les villages administratifs (*mura*) au sein desquels elles ont été regroupées au début des années Meiji mais tout en gardant une certaine autonomie.

4) Déjà à l'époque Edo les superficies en rizières y étaient importantes. La famille Sakai qui a régné sur le fief de Shônai de 1622 à la restauration de Meiji en 1868 avait développé considérablement les superficies en rizières et fait réaliser de grands travaux d'irrigation, le riz étant à cette époque la source essentielle de revenus.

5) Sakata Shishi Hensan-Shitsu (2001), pp.299–303.

6) Sur l'histoire de l'ancienne commune de Kitahirata, Kitahirata Kôminkan Kyôdo-shi Kenkyû Iinkai (1985), pp.12–86, Nihon Rekishi Chimei Taikai (1990), Sakata Shishi Hensan-Shitsu (2001), pp.293–449.

7) Nihon-shi Kôjien (1997), p.1254, Tanaka Keichi(2000).

8) Il existait de grands écarts de condition entre les fermiers qui étaient inscrits sur le cadastre et qui payaient des redevances (*honbyakushô*) et ceux qui ne possédaient rien (*Mizunomi hyakushô*) et qui travaillaient en général pour ces derniers.

9) Ce système dont le but était de bannir la religion chrétienne fut institué à l'échelle nationale vers 1633.

- 10) A l'origine, dans les villages, c'était un groupe constitué pour assurer la production agricole de la maison principale. La maison souche établissait une ou plusieurs branches cadettes, qui en échange de sa protection lui rendaient service.
- 11) Dans certains endroits, les relations entre les maisons pouvaient se manifester sous des formes plus égalitaires d'assistance mutuelle (*kô-kumi*).
- 12) L'État supprima les anciennes redevances en riz (*nengu*) que les paysans devaient verser au nom de leur village au seigneur de leur fief et transforma la tenure paysanne en propriété. Il imposa à tous les propriétaires terriens un impôt foncier basé sur la valeur de la terre(3%), payable en espèces, qui représentait en 1873, environ 80% des revenus de l'État.
- 13) Takeuchi Toshimi, ed. (1963), p. 287.
- 14) En 1898, le Code civil de Meiji (Meiji minpô) centré autour de l'institution de la maison en fit une unité légale et renforça les droits du chef de famille. La structure de *l'ie* découle de la règle de succession suivante: un seul fils, de préférence l'aîné, au besoin adoptif (*yôshi*) ou gendre adopté (*muko-yôshi*) hérite de la direction de la maison et de la plus grande partie, sinon la totalité des biens. *L'ie* qui inclut les ascendants, le successeur et les descendants est considérée comme une institution indivisible qui subsiste à travers les générations. L'individu dont l'identité était définie par l'appartenance à une maison, n'était qu'un membre de ce groupe perpétuel. À partir du XIV^e-XV^e siècles, la formation de la maison héréditaire(*ie*) s'était développée parmi les classes paysannes qui avaient des terres, des droits de fermage héréditaires ou des droits sur les récoltes.
- 15) Concernant l'histoire des sanctuaires, Kitahirata Kôminkan Kyôdo-shi Kenkyû linkai (1985), pp.88-111, Sakata Shishi Hensan-Shitsu (2001), pp. 430-443.
- 16) Harada Toshiaki (1972), pp. 189-190.
- 17) Ces trois termes, *ujigami*, divinité protectrice de tous les membres d'une même lignée(*uji*), *ubusunagami*, divinité de la terre natale, et *chinjugami*, divinité protectrice, ont fini par être considérés comme une même entité, la divinité protectrice de toute la communauté rituelle. Ils sont plus ou moins utilisés selon les régions. Voir Harada Toshiaki(1975), pp.107-112.
- 18) Le bouddhisme a été officiellement transmis au Japon au milieu du VI^e siècle. On assistera par la suite à une fusion progressive des cultes bouddhiques et locaux.
- 19) Dewa sanzan: formés par trois montagnes: Gassan, Yudono-san, Haguro-san. C'est un endroit connu pour ses pratiques religieuses propres au *shugendô* qui est une forme du culte des montagnes. Il s'est établi en tant que courant religieux syncrétique qui amalgame le bouddhisme ésotérique et le taoïsme aux croyances indigènes de tradition ancienne relatives aux montagnes. Maison Franco-Japonaise(2002) p.2514.
- 20) Makisono Shishi Hensan Iinkai (2011), p.66.
- 21) Harada Toshiaki (1980), pp.48-61.
- 22) Hardacre Helen(1989), pp.27-28.
- 23) Yakushi Nyorai est connu comme le bouddha thérapeute qui soigne les corps et les âmes. Le culte de Yakushi est apparu au Japon au VII^e siècle. Le culte de Kannon, bodhisattva qui sauve les êtres humains et les délivrent de la souffrance et du malheur s'est développé particulièrement à l'époque de Nara (710-

784).

24) A l'origine, le groupe qui vénérât l'*ujigami*, était appelé *ujibito*. Cependant à l'époque de Kamakura, il fut d'usage d'utiliser l'expression *ujiko* pour accentuer la dépendance des membres de l'*uji* vis-à-vis de la divinité tutélaire. Tandis que l'*ujigami*, divinité protectrice d'une famille se transforma en divinité protectrice d'une communauté locale, les *ujiko* en vinrent également à être considérés comme des personnes appartenant à cette communauté rituelle. Maison Franco-Japonaise p. 2745.

25) Ils furent répartis en deux grandes catégories: les sanctuaires d'Etat (*kansha*) comprenant les sanctuaires nationaux et régionaux, et les autres (*shosha*) qui comprenaient ceux des départements, des districts et des villages.

26) Au niveau national, leur nombre diminua de 37%. A l'époque d'Edo, dans certains fiefs, on avait commencé à procéder à des regroupements de sanctuaires. Nihon-shi Kôjien (1997), p.1138.

27) Nous y avons inséré les photographies de trois sanctuaires secondaires vénérés par deux ou trois maisons (photos 2-2, 7 et 11.2).

28) Excepté deux petits hameaux qui ont des rizières dont la vente de la récolte de riz permet de couvrir les frais de gestion du sanctuaire et un dont les contributions du sanctuaire sont incluses dans le budget général du hameau. Pour les travaux importants, on prélève sur le compte d'épargne du sanctuaire et on fait un appel aux dons auprès de la communauté rituelle.

29) Sa fondation date de 1947.

30) A titre d'exemple, le sanctuaire Inari à Niiado où sont intégrées dans le culte de la divinité tutélaire, les divinités de deux petits sanctuaires ancestraux, le sanctuaire Suwa et le sanctuaire Hôryu et celui de Takaoka à Urushisone où sont intégrées celles du sanctuaire Suwa et le sanctuaire Kumano qui étaient aussi de petits sanctuaires.

31) Les offrandes proviennent des trois grands espaces composant l'univers: la terre (le riz, le saké, les fruits, les légumes...), la mer (poissons, algues...) et la montagne (racines...). Le nombre de plateaux et le contenu des offrandes peuvent varier selon les sanctuaires et l'importance du rituel.

32) Petit arbre à feuilles persistantes qu'on trouve souvent dans l'enceinte des sanctuaires.

33) Dans les années 1930, la récolte n'avait pas été bonne et il fallait faire des économies. Aussi de façon à n'inviter personne, on décida que chaque communauté aurait sa fête le même jour. Makisone Shishi Hensan linkai (2011), p.73.

34) Nombreux sont les rituels organisés le soir. Autrefois, on faisait la distinction entre la journée où les hommes s'activaient et la nuit qui appartenait aux dieux. Okada Seichi (2011), p.25.

35) Parmi les rituels de la Maison impériale, c'est le plus important. Shintani Takanori (2007), p.156.

36) Bien que l'armée d'occupation ait donné l'ordre de détruire tous les éléments évoquant la période d'avant-guerre, le rang du sanctuaire est toujours inscrit à l'entrée de deux sanctuaires (celui de Nakasone et Niiado).

37) Gaboriaud Marie (2009), pp. 311-315.

38) A l'époque d'Edo, on avait institué comme jours fériés les 5 *sekku* (dates fondamentales dans le calendrier d'origine chinoise) qui existaient depuis l'époque Heian. Ils furent supprimés comme jours fériés par le gouvernement de Meiji mais sont toujours observés aujourd'hui dans les foyers japonais.

- 39) Il s'agit des 33 incarnations que revêt Kannon.
- 40) Ce groupe est composé de femmes d'un certain âge qui jouent un rôle important notamment lors des veillées funèbres.
- 41) Il s'agit des statues bouddhiques de Amida, Kannon et Yakushi Nyorai.
- 42) Parmi les groupes de croyance populaires liés à des sanctuaires célèbres, la confrérie d'Ise (Ise-kô) où sont regroupées la plupart des maisons dans chaque hameau est la plus représentative. La confrérie du Mont Chôkai (Chôkaisan-kô) et celle des monts Dewa (Dewasanzan-kô) qui sont des montagnes vénérées dans les environs font aussi l'objet d'un culte depuis très longtemps. D'autres confréries regroupent d'autres maisons comme celle de Koshin-kô. Ces groupes se réunissent à date fixe ou annuellement pour célébrer leur culte et se distraire. Autrefois, à tour de rôle, des personnes étaient envoyées en tant que représentantes de la communauté pour aller en pèlerinage sur les lieux de culte. Aujourd'hui, ce sont les responsables du conseil du sanctuaire, qui s'y rendent pour aller chercher les talismans au nom de la communauté. Selon les hameaux, la participation à tous ces groupes est variable et certains ont disparu dans quelques endroits.

Références bibliographiques

En langues occidentales

- Bellevaire Patrick (1991), « Dieux et ancêtres dans l'espace villageois japonais », *L'homme*, Paris: Les Éditions de l' EHESS, 34-65, No.117, pp. 34-65
- Berque Augustin, ed. (1994), *Dictionnaire de la civilisation japonaise*, Paris: Hazan
- Berthier-Caillet Laurence, ed. (2002), *Fêtes et rites des quatre saisons au Japon*, Paris: Publications Orientalistes de France (c1981)
- Breen John and Teeuwen Mark (2010), *A new history of Shinto*, Malden, Mass: Wiley - Blackwell
- Caillois Roger (1988), *L'homme et le sacré*, Paris: Gallimard, (Coll. Folio/essais: 84) (c1950)
- Gaboriaud Marie (2009), « Le sanctuaire et ses rites saisonniers dans la vie quotidienne d'une communauté villageoise japonaise », *Revue de Hiyoshi, Langue et littérature françaises*, No.49/50, pp.289- 319
- Hardacre Helen (1989), *Shintô and the state, 1868-1988*, Princeton, N.J.: Princeton University Press
- Hérail Francine, ed. (2009), *Histoire du Japon: des origines à nos jours*, Paris: Hermann
- Hori Ichirô (1968), *Folk religion in Japan: continuity and change*, Chicago: University of Chicago Press
- Kyburz Josef A. (1987), *Cultes et croyances au Japon:Kaida, une commune dans les montagnes du Japon central*, Paris: Maisonneuve et Larose
- Maison Franco-Japonaise (2002), *Dictionnaire historique du Japon*, Tôkyô-Paris: Maison Franco-Japonaise et Maisonneuve et Larose
- Rotermund Hartmut O., ed. (2000), *Religions, croyances et traditions populaires du Japon*, Paris: Maisonneuve et Larose
- Sieffert René (1968), *Les religions du Japon*, Paris: Presses Universitaires de France
- Souyri Pierre-François (2010), *Nouvelle histoire du Japon*, Paris: Perrin

Le sanctuaire et la communauté villageoise au Japon

En langue japonaise

- Azegami Naoki (2009), *Mura no Chinjū to senzen nihon: Kokka shintō no chiiki shakai-shi* (La divinité protectrice du village et le Japon d'avant-guerre: Histoire sociale locale du shintō d'État), Tôkyô: Yūshisha
- Fukuda Ajiō (2002), *Kinsei sonraku to gendai minzoku* (La communauté villageoise moderne et le folklore d'aujourd'hui), Tôkyô: Yoshikawa-Kōbunkan
- Hagiwara Tatsuo (1978), *Kamigami to sonraku-rekishigaku to minzokugaku to no setten* (La communauté villageoise et les divinités- Intersection de l'histoire et des études folkloriques-), Tôkyô : Kōbundō
- Harada Toshiaki (1972), *Shūkyō to shakai* (Religion et société), Tôkyô: Tôkai Daigaku Shuppankai (1975),
Mura no saishi (Les rituels du village), Tôkyô: Chūōkōronsha
(1980), *Mura no matsuri to sei naru mono* (Les fêtes du village et les choses qui deviennent sacrées), Tôkyô: Chūōkōronsha
- Hori Ichirō (2005), *Minkan shinkō* (Les croyances populaires), Tôkyô: Iwanami Shoten (c1951)
- Igarashi Bunzo (1998), *Shōnai chihō no matsuri to geinō* (Les fêtes de la région de Shōnai et les arts du spectacle), Tsuruoka : Abe Kyū Shoten
- Ikegami Yoshimasa, ed. (1998), *Nihon Minzoku Shūkyō Jiten* (Dictionnaire de la vie religieuse et du folklore japonais), Tôkyô:Tôkyōdō Shuppan
- Inoue Hiroshi (2011), *Shintō no kyozō to jitsuzō* (L'image trompeuse du Shintō et son image réelle), Tôkyô: Kōdansha, Gendai Shinsho, 2109
- Ishii Kenji (1998), *Sengo no shakai hendō to jinja shintō* (Les changements sociaux de l'après-guerre et le shintō des sanctuaires), Tôkyô :Daimeidō
- Kadokawa Nihon Chimei Daijiten* (Yamagata-Ken) (1981), (Grand dictionnaire des noms de lieux du Japon-département de Yamagata), vol.6, Tôkyô: Kadokawa Shoten
- Kanno Masashi, Tahara Otoyori, Hosoya Takashi (1984), *Tōhoku no nōmin no shisō to kōdō* (Idéologie et actions des paysans du Tōhoku), Tôkyô: Ochanomizu Shobō
- Kanzaki Noritake (2008) *Shikitari no nihon bunka* (La culture japonaise des coutumes), Tôkyô:Kadokawa Gakuei-shuppan, Kadokawa-Shoten, Kadokawa Bunko, 15076
- Katō Tomoyasu, Takano Toshihiko, Nagasawa Toshiaki, Yamada Kuniaki, ed. (2009), *Nenchūgyōji daijiten* (Grand dictionnaire des fêtes et des rites saisonniers.), Tôkyô: Yoshikawa Kōbunkan
- Kitahirata Kōminkan Kyōdo-shi Kenkyū Inkaï (1985), *Furusato no ayumi-Kitahirata chiku no rekishi to katarigusa-* (L' évolution de notre village-Histoire de la région de Kitahirata et récits de toujours-), Sakata: Kitahirata Kōminkan
- Kitahirata Kyōdo-shi Kenkyū Inkaï (2003), *Me de miru Kitahirata-shi* (Histoire visuelle de Kitahirata), Sakata: Kitahitata Kōminkan
- Kitamura Riko (1999) *Jinja gōshi to mura shakai* (Le regroupement des sanctuaires et la société villageoise), Tôkyô: Iwata-shoin
- Kokugakuin Daigaku Nihon Bunka Kenkyūjo-hen (1994), *Shintō jiten* (Dictionnaire du shintō), Tôkyô: Kōbundō
- Maeda Mitsuhiro, ed. (2000), *Shōnai no rekishi* (Histoire de Shōnai), Sakata: Kyōdo Shuppansha

- Makisone Shishi Hensan Iinkai (2011), *Makisone no ayumi* (Histoire de Makisone), Sakata: Makisone Jichikai
- Mitsuhashi Takeshi (2007), *Jinja no shikumi to kanshû-sahô* (Le fonctionnement du sanctuaire, ses coutumes et ses règles), Tôkyô: Nihon Jitsugyô shuppansha
- Mumyôsha Shuppan, ed. (2001), *Shônai no matsuri to nenchûgyôji* (Les fêtes de Shônai et les rites saisonniers), Akita: Mumyôsha shuppan
- Nakanosone Buraku Henshû Iinkai (1987), *Nakanosone no burakushi* (Histoire du hameau de Nakanosone), Sakata : Nakanosone Burakukai
- Niiaodo Shishi Hensan Iinkai (2004), *Niiaodo shishi* (Revue historique de Niiaodo), Sakata: Niiaodo Jichikai
- Nihon Rekishi Chimei Taikei (1990), *Yamagata-ken no chimei* (Les noms de lieux du département de Yamagata), vol.6, Tôkyô: Heibonsha.
- Nihon-shi Kôjien* (1997) (Dictionnaire historique Kôjien) Tôkyô: Yamakawa Shuppansha
- Nishitani Katsuya (1990), *Kisetsu no kamigami* (Les divinités saisonnières), Tôkyô: Keiyûsha
- Okada Seishi (2011), *Jinja no kôdaishi* (Histoire antique du sanctuaire), Tôkyô: Gakuseisha
- Sakata-shi Shi Hensan-Shitsu (2001), *Sakata-shi gappei sonshi* (Histoire des regroupements administratifs de la ville de Sakata), vol.3, Sakata: Sakata-shi
- Shintani Takanori, ed. (2007), *Wa no shikitari, -Nihon no koyomi to nenchûgyôji-* (Les coutumes japonaises- Le calendrier japonais et les rites saisonniers-), Tôkyô: Nihon Bungeisha
- Takeda Hisayoshi (1973), *Nôson no nenchûgyôji* (Les rites saisonniers du village), Tôkyô: Arimine Shoten
- Takenaka Yoshiharu (2010), *Shiki no nenchugyôji to narawashi: tsutaeteikitai nihon no dentô bunka* (Les rites saisonniers et les coutumes: La culture traditionnelle japonaise que je voudrais transmettre), Tôkyô: Kindai shôbôsha
- Takeuchi Toshimi, ed. (1963), *Tôhoku nôson no shakai hendô* (Changements sociaux dans les villages du Tôhoku), Tôkyô : Tôkyô Daigaku Shuppan-sha
- Tanaka Keiichi (2000), *Hyakushô no Edo jidai* (L'époque Edo des paysans), Tôkyô: Chikuma Shobô, 270.
- Yoneji Minoru (1977), *Sonraku saishi to kokka tôsei* (Les rituels du village et le contrôle étatique), Tôkyô: Ochanomizu Shobô

要旨

日本の現代村落社会における神社の位置に関して
——山形県、旧北平田村を中心に——

ガボリオ・マリ

本研究は庄内地方の中の10集落（1954年に山形県酒田市と合併した旧北平田村）を中心に、日常生活における神社が占める位置を、年中行事を通して分析して行く事を目的としている。大部分の神社と祭祀されている鎮守神の起源は、集落が開かれた時期とほぼ一致し、時代の流れとともに鎮守神は村落社会全体の氏神として祀られる様になったと思われる。このように守り神が鎮座する神社は集落のアイデンティティ的存在、団結のシンボルであり、神社を中心に展開される様々な祭礼等の行事運営の主体は村落社会なのである。本研究では、こうした諸行事の持つ意味を考え、各集落を比較しながら現代の村落社会における神社の存在意義を明確していきたい。多くの農村地域同様、この10集落においても数多くの家が何世紀にも渡り家系を受け継ぎ、伝統、信仰等を現在に伝承して来た。そうした長い年月の中でこれらは複雑に関わり合い、現在に至っていると思われる。それを再認識した上で各集落の独自性に到達し、そこから地域に共通する特徴等を見出す手がかりがつかめることが出来るであろう。

（本研究のために学事振興資金の補助を受けたことを心より感謝いたします。）